

Communiqué du Ministre de la Santé

Le Ministre de la Santé informe la population que le vaccin Astra Zeneca est désormais disponible sur les sites de vaccination contre la COVID-19 sur toute l'étendue du territoire national.

En conséquence, il invite les personnes en attente de recevoir leur deuxième dose ainsi que toute personne désireuse de prendre ce vaccin, à se rendre au centre de vaccination le plus proche.

Les personnes, durant la période d'attente, qui avaient fait le choix pour leur deuxième dose, d'un 2e type de vaccin, ne sont pas concernées par ce message.

Ensemble, vaccinons-nous pour nous protéger et protéger les autres !

Cotonou, le 28 septembre 2021

Pour le Ministre de la Santé et par délégation

Ali IMOROU BAH CHABI
Secrétaire Général du Ministère

Trafic de carnets de vaccination au Bénin : Une

déléguée médicale et deux agents du ministère de la santé arrêtés

La lutte contre la falsification des carnets de vaccination anti-covid se poursuit au Bénin. Après les nombreuses arrestations enregistrées, deux agents du ministère de la Santé et une déléguée médicale viennent de rejoindre le lot.

D'abord, deux femmes en service au ministère de la santé ne sont plus libres de leur mouvement. Elles ont été arrêtées pour trafic de carnets de vaccination. Selon rapportées par le journal Le Potentiel, la première Zinsou Yvette a été interpellée le vendredi 24 septembre. La seconde Gbaguidi Corette Sonia a été mise aux arrêts le lundi 27 septembre.

En détention depuis leurs arrestations, les deux mises en causes seront présentées au procureur spécial près la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (CRIET) le jeudi prochain pour répondre de leur acte.

Les autorités ne démordent pas dans la lutte contre le trafic de carnets de vaccination au Bénin. Une déléguée médicale vient de rejoindre le lot des agents de santé arrêtés pour trafic de carnet de vaccination.

De surcroît, la déléguée médicale Thècle Hountondji, a été arrêtée le vendredi 24 septembre dernier rapporte le Journal Le Potentiel.

Elle sera présentée au procureur spécial près la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme (Criet) dans les tous prochains jours pour répondre de son acte. Pour rappel, plus d'une vingtaine de personnes ont déjà été épinglées depuis le début de la lutte contre la falsification du pass vaccinal.

RSEEO-BENIN célèbre les 6 ans de l'adoption des ODD



L'atteinte des ODD au Bénin: Quelle participation des entreprises ?



Micael Noguero
B Corp Market Builder
Mauritius



Steve HODA
CEO AfriCerealGroup



Sahoudatou Orèdola PIO
Juriste spécialiste RSE/ REDH



Date : Le 24 Septembre 2021
Heure : 09 heures du BENIN
Lieu : En présentiel et en ligne
Tél: 96 07 74 05/ 95 97 55 60
Mail: beninrseeo@gmail.com

Dans le cadre de la célébration des 6 ans de l'adoption des ODD par les Nations Unies, RSEEO-BENIN (Responsabilité Sociale et Environnementale des Entreprises et Organisations au BÉNIN) a organisé le vendredi 24 septembre 2021, un atelier de

réflexion et d'échanges sur : *l'atteinte des ODD au Bénin: Quelle participation des entreprises?* Cet atelier a eu pour but d'une part, de sensibiliser les acteurs économiques sur le contenu de l'Agenda 2030 et d'autre part, de leur permettre d'aligner leurs stratégies commerciales sur les ODD.

Au menu, trois communications et un travail en groupe ont permis aux participants de mieux approprier les ODD et d'élaborer des arguments commerciaux en lien avec les ODD. AfriCereal Group a présenté une communication sur : *Intégration des ODD dans une entreprise agricole* .

B-Lab Africa a présenté la communication sur *Inclure les ODD dans la stratégie commerciale*

et enfin RSEE0-BENIN a communiqué sur *Contribution des entreprises à l'atteinte des ODD*

Covid-19 au Bénin : les gardes-malades dans le viseur du vaccin

Dans une note circulaire en date du 24 Septembre 2021, le Directeur National de la Médecine Hospitalière, Dr Ange D. DOSSOU invite les responsables hospitaliers à ne donner accès aux hôpitaux qu'aux gardes-malades ayants présentés leurs carnets de vaccination Covid-19.

Dans le cadre de la riposte à la pandémie de la Covid-19 et en vue de réduire la contamination intra hospitalière, il est porté à la connaissance de tous les directeurs d'hôpitaux que les gardes-malades n'auront désormais accès à l'hôpital que sur présentation de leur carte de vaccination (Covid-19).

Le Dr Ange D. DOSSOU invite par cette note circulaire les

directeurs d'hôpitaux à prendre des mesures idoines pour sa mise en œuvre effective à partir de sa date de signature.

En tout état de cause, avertit le Directeur Nationale de la Médecine Hospitalière, des équipes de supervisions seront déployés sur le terrain pour vérifier le respect de cette prescription.

Cotonou le 24 SEP 2021

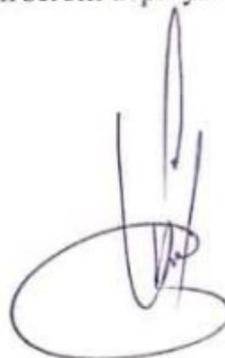
N° 0456 MS/DC/SGM/DNMH/SEH/SD

NOTE CIRCULAIRE

Dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et en vue de réduire la contamination intra hospitalière, il est porté à la connaissance de tous les Directeurs d'Hôpitaux que les garde-malades n'auront désormais accès à l'hôpital que sur présentation de leur carte de vaccination (COVID-19).

J'invite donc tous les Directeurs d'Hôpitaux à prendre des mesures idoines pour la mise en œuvre effective de la présente mesure qui entre en vigueur à partir de la date de signature de la présente note.

En tout état de cause, des équipes de supervision seront déployées sur le terrain pour vérifier le respect de la présente prescription.



Dr Ange D. DOSSOU
Directeur National de la Médecine Hospitalière

Covid-19 au Bénin: un cadre du ministère de la santé épinglé pour trafic de carnets de vaccination

Le trafic de carnets de vaccination anti-covid a visiblement le vent en poupe au Bénin. Après l'arrestation de plusieurs dont des agents de la santé, un cadre en service au ministère de la santé vient de rejoindre le lot.



La répression contre les actes de fraudes autour des carnets de vaccination suit son cours au Bénin. Après l'arrestation de Major du centre de santé de Saint-Michel à Cotonou, c'est le tour d'un cadre du ministère de la Santé.

Le Sieur Kiki Charles n'est plus libre de ses mouvements depuis ce vendredi 24 septembre 2021. En effet, ce cadre du

ministère de la santé en service à l'Agence des infrastructures sanitaires des équipements et de la maintenance a été épinglé pour son implication dans une affaire de trafic de carnets de vaccination anti-Covid rapporte le quotidien Le Potentiel.

La même source précise qu'il est gardé à la Brigade Economique et Financière (BEF) en attendant d'être présenté au procureur près la Cour de Répression des Infractions Economiques et du Terrorisme CRIET.

Subventions pour les médias sur la biodiversité du Earth Journalism Network 2021 (64 000 \$ US)

Date limite d'inscription: **15 octobre 2021, UTC-11**

De nombreuses menaces auxquelles la biodiversité mondiale est actuellement confrontée ont été exacerbées pendant la pandémie de Covid-19. Le financement de projets critiques de conservation et d'écotourisme a été réorienté ou perdu, la croissance économique a été privilégiée par rapport à la protection des espaces sauvages, et la couverture médiatique de l'épidémie a éclipsé les reportages sur la conservation.

En effet, la crise de la biodiversité en est une qui impacte l'ensemble de l'humanité et n'a pas reçu la médiatisation qu'elle mérite. Les médias et les journalistes ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation du public aux problèmes de biodiversité et de conservation, et en mettant en

évidence des solutions potentielles à ces problèmes.

Dans le cadre de le [Réseau de journalisme de la Terre's Initiative Médias Biodiversité projet](#), nous sommes heureux d'annoncer une deuxième série d'opportunités de subventions pour les réseaux de journalistes, les organisations de médias, les organisations de la société civile ou les institutions universitaires qui travaillent à améliorer la couverture médiatique des questions de biodiversité et de conservation dans les pays où l'information est la plus menacée et la plus urgente.

Les subventions pour les médias sur la biodiversité soutiendront des projets qui :

- Renforcer la capacité des réseaux de journalisme et des organisations médiatiques à rendre compte des problèmes de biodiversité et de conservation
- Réaliser des activités de formation à la biodiversité et/ou à la conservation pour les journalistes
- Développer la capacité interne
- Organiser des réseaux locaux autour de ces enjeux

Critères d'admissibilité

La Biodiversity Media Grant Opportunity est conçue pour soutenir la sensibilisation ou le renforcement des capacités autour de la biodiversité et de la conservation, la création de réseaux, la production de contenu autour de ces questions ou la création de médias numériques ou autres. Les candidats doivent noter leurs affiliations avec des organisations médiatiques existantes ou fournir des plans détaillés sur la façon dont ce projet faciliterait la création d'un nouveau réseau ou d'une nouvelle organisation.

Comme Internews est strictement une organisation de développement des médias, nous ne considérerons pas les candidatures enracinées dans le plaidoyer ou les campagnes politiques.

Cette opportunité est ouverte aux réseaux de journalistes, aux organisations de médias, aux organisations de la société civile ou aux institutions académiques. Bien que nous examinons les candidatures d'ONG ou de groupes environnementaux cherchant à renforcer les capacités des journalistes à couvrir les problèmes de conservation, la préférence sera donnée aux candidatures de ou affiliées à des journalistes professionnels, des organisations de médias, des écoles de journalisme et autres.

Le financement

Ce fonds de subvention dispose de 64 000 \$US disponibles pour des récompenses cette année, qui seraient idéalement répartis entre quatre à cinq projets. Bien que les demandes de financement de tout montant compris dans ce total soient prises en compte, nous nous attendons à ce que la taille moyenne des subventions se situe entre 10 000 \$ et 15 000 \$, une part potentiellement plus importante du total allant à des projets qui démontrent un besoin critique.

Processus de sélection

Les subventions seront attribuées sur concours par un jury composé d'employés d'Internews et d'experts en reportage environnemental. À la suite d'un premier examen, les bénéficiaires potentiels seront présélectionnés. Le jury peut interroger les candidats présélectionnés pour obtenir de plus amples informations sur le travail proposé. Le jury se réunira à nouveau après les entretiens pour procéder à une sélection finale des lauréats.

Le jury évalue toutes les candidatures éligibles dans un contexte comparatif et prend des décisions de financement en fonction de la disponibilité des fonds, des objectifs du programme et des critères d'évaluation suivants :

- la qualité globale de la proposition ;
- la pertinence du projet proposé pour contribuer aux

objectifs et aux priorités de ce programme de subventions ;

- l'impact potentiel du projet proposé, y compris la qualité et l'efficacité de la conception du projet ;
- la viabilité financière et la rentabilité de l'activité proposée ;
- la capacité du demandeur à l'exécuter.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 octobre 2021 à minuit, UTC-11. Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas acceptées. Veuillez envisager de soumettre au moins un jour avant la date limite pour éviter tout problème. Les décisions seront communiquées avant fin novembre, les projets devant démarrer début 2022.

Pour plus d'informations: cliquez ici <https://earthjournalism.net/opportunities/biodiversity-media-grants-2021>

Centre de Santé de Bohicon 1 : un Médecin Généraliste pour pérenniser la dynamique

Pour la première fois de son histoire, l'un des meilleurs centre de Santé de Bohicon bénéficie d'un médecin. Il s'agit du centre de Santé de Bohicon 1.

Dans un pays où le nombre de médecins est largement insuffisant par rapport au nombre d'habitants, le gouvernement béninois s'est lancé le défi d'y remédier.

C'est ainsi qu'à travers les récentes décisions prises dans le

secteur de la santé à savoir : le recrutement, les déploiements et les affectations, le gouvernement vient de mettre à la disposition de ce centre, un Médecin Généraliste en la personne du **Docteur Héléna S. FADEGNON**.

Objectif, aider la population cible du centre de Santé de Bohicon 1 et son personnel dans leur élan pour une meilleure qualité de soin.

Cet objectif ne sera atteint que grâce à l'habituel dynamisme du Medecin Coordonnateur, de la zone Sanitaire ZOBOZA, **Docteur Blaise GUEZO-MEVO**. Elle saura à coup sûr mettre les petits plats dans les grands pour le bonheur de la population de Bohicon 1.

Cette nouvelle sera sans doute, la bonne pour le COGECS présidé par le **Conseiller GUEDEZOUME Norbert**.

Bénin: Trois personnes en détention provisoire pour trafic de carnet de vaccination

Trois personnes dont un agent de santé ne sont plus libres de leurs mouvements depuis ce mardi 14 septembre 2021.



C'est une information de Frissons Radio qui indique que ces personnes sont poursuivies pour trafic de carnet de vaccination de la Covid-19. Les mis en cause ont été écoutés hier par le procureur de la République près le Tribunal de

première instance de Porto-Novo.

Leur procès est prévu pour 29 novembre prochain. Avis donc à tous ceux qui commettent ces actes de fraudes consistant à falsifier les carnets de vaccination Covid-19. Affaire à suivre

Bourses de Master en Changements climatiques, Biodiversité et Agriculture Durable

APPEL A CANDIDATURE / PROMOTION 2021-2022



The banner features the logo of Université Félix Houphouët Boigny on the left and a triangular logo with a map of Africa on the right. The central text reads: 'APPEL A CANDIDATURE Cours Français - Anglais', 'Centre Africain sur le Climat et l'Environnement - Futures Savanes Africaines (AFAS)', and 'Master sur les solutions basées sur la nature pour une adaptation au changement climatique et une meilleure conservation de la biodiversité dans les savanes d'Afrique de l'Ouest et de l'Est.' Below this is a green button with the website 'www.afas.africa'. At the bottom, it states 'Date limite prolongée jusqu'au 15 septembre 2021 (23h59 GMT), ou jusqu'à ce que tous les postes soient pourvus.' and 'Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable Sis au Pôle Scientifique et d'Innovation de Bingerville'.

L'Université Félix Houphouët Boigny, soucieuse de l'influence grandissante des changements climatiques puis de leurs impacts sur l'agriculture, a proposé et obtenu le label de Centre d'Excellence africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable. A cet effet, le CEA-CCBAD a bénéficié d'un financement de la Banque mondiale de

2016 à 2020 pour la mise en œuvre du projet CEA 1. Depuis le 1er octobre 2020, le CCBAD bénéficie de l'appui de l'Agence Française Développement (AFD) pour la mise de la deuxième du projet (CEA-IMPACT). Pour l'année académique 2021/2022, le Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) lance un appel à candidature pour les programmes de Master et de PHD.

CANDIDATURE

MASTER

Les candidats(es) de toutes nationalités titulaires d'une Licence ou d'un diplôme équivalent à la Licence dans les disciplines concernées, peuvent soumettre un dossier de candidature :

Master en changement climatique, biodiversité et services écosystémiques : Être titulaire d'une Licence en sciences biologiques ou disciplines équivalentes.

Master en changement climatique et agriculture durable : Être titulaire d'une Licence en agriculture ou disciplines équivalentes

PhD en Changement climatique

Les candidats(es) de toutes nationalités titulaires d'un Master de recherche, peuvent soumettre un dossier de candidature pour le PhD.

NB :

Tout (e) candidat (e) de nationalité ivoirienne doit s'inscrire obligatoirement au test de recrutement de PhD organisé par les écoles doctorales de l'UHFB.

Seuls(es) les candidats(es) bénéficiant d'un financement extérieur prenant en compte les frais d'inscription, de laboratoire, d'hébergement, d'allocation de recherche et de bourse, sortie de terrain, publication ;

ATOUTS SUPPLEMENTAIRES :

Avoir au moins un bon niveau en français et un niveau moyen en

anglais;

Avoir au moins la Mention Assez Bien dans le dernier diplôme ;
Les candidats ne doivent pas avoir plus de 30 ans, excepté ceux justifiant d'une activité professionnelle.

Frais de soumission :

Analyse des dossiers : 20 000 F CFA (Non remboursable)

o Nationaux : Frais à envoyer par Orange Money au (+225) 07 58 12 02 57

o Régionaux : Frais à envoyer par Money Gram ou Western Union à M. Nom : DJE Prénoms BI IRIE Sévérin

Soutiens accordés aux candidats(es) retenus(es)

Le billet aller-retour est pris en charge par le Centre pour les étudiants régionaux retenus.

Les étudiants régionaux sont logés sur le campus du Centre, à Bingerville

Les frais d'inscription pédagogique et les frais d'inscription académique sont à la charge de l'Etudiant(e) retenu(e)

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées

Documents de soumission :

La fiche d'engagement dûment rempli (télécharger la lettre d'engagement),

Le CV détaillé comportant les contacts d'une personne référence académique de la structure universitaire d'origine,
Une lettre de mise à disposition de l'employeur (pour les travailleurs),

Une copie du baccalauréat et de chaque diplôme universitaire,

Les relevés de notes de tous les diplômes universitaires,

Une copie de l'extrait de naissance ou de jugement supplétif,

Une copie de la pièce d'identité (CNI),

Une lettre de demande d'admission datée et signée adressée au Coordonnateur du Centre CEA-CCBAD,

Une note conceptuelle ou projet de thèse pour les candidats PhD.

Télécharger la lettre d'engagement Date limite de candidature

: 20 Septembre 2021

Adresse de soumission : candidatures@wasca1-ci.org objet:
Programme Master ou Programme PhD

Pour plus d'information : Secrétariat CEA-CCAD : 00225 07 08
202 920 / 07 48 86 53 22 – j.kouassi@wasca1-ci.org Centre
WASCAL/CEA-CCBAD du Pôle Scientifique et d'Innovation de
L'UFHB sis à Bingerville.

Consultez les mêmes informations sur le site de WASCAL.
Source:[]

<https://www.wasca1-ci.org/?q=appel-2021>

Crise sanitaire : voici comment les vaccins fonctionnent selon l'OMS

*L'Organisation mondiale de la Santé dispose d'une série de
ressources en langage simple qui expliquent le quoi, le
comment et le pourquoi des vaccins. Cette ressource, « Comment
les vaccins fonctionnent-ils? », répond aux questions
suivantes :*

**Quelle est la réponse naturelle de l'organisme aux bactéries,
virus et autres agents pathogènes?**

**Comment les vaccins aident-ils la réponse naturelle de notre
corps?**

Qu'est-ce que l'immunité collective?

Cette ressource est disponible en arabe, cantonnais, anglais,

français, russe, espagnol et portugais.

Pour accéder au contenu, cliquez sur :
https://www.who.int/fr/news-room/feature-stories/detail/how-do-vaccines-work?gclid=EAIaIQobChMIgcj-gcHY8gIVy8CWCh1kmAVQEAAYAiAAEgIrQ_D_BwE

Saison pluvieuse au Bénin : Voici comment éviter d'être foudroyé



Longtemps absentes à la saison sèche, les pluies de ces dernières semaines au Bénin deviennent inquiétantes. Cependant, les gros amas nuageux qui les précèdent, occasionnent des orages et des rafales de vents. Ils sont porteurs d'eau et d'électricité et constituent des facteurs de risques qui exposent les populations.

Le danger est bien réel puisque chaque année, au Bénin, plus

d'une dizaine de personnes sont victimes de la foudre.

La foudre est ce qui accompagne l'éclair durant les orages : il s'agit d'une décharge électrique qui se produit lorsque l'électricité statique s'accumule entre les nuages et le sol. La charge est tellement colossale puisque ces nuages d'orage peuvent transporter jusqu'à cent millions de volts d'électricité !

Le danger est bien réel puisque chaque année, au Bénin, plus d'une dizaine de personnes sont victimes de foudroiements globalement graves.

Néanmoins, comme face à tout danger, il ne faut pas céder à la panique : il convient d'être vigilant et de connaître les bons comportements à adopter pour se prémunir de l'électrocution.

Opter pour un parafoudre ou un paratonnerre

Le pouvoir d'achat du béninois lambda ne lui permet pas de disposer de paratonnerre et de parafoudre, puisque c'est également un bon moyen de protéger les appareils électriques, très sensibles aux surtensions.

S'éloigner de ce qui peut conduire l'électricité dans la maison

Les trois voies principales d'entrée de la foudre dans votre maison sont : une décharge directe, les fils ou tuyaux à l'extérieur de votre habitat, et la propagation à travers le sol. Si vous ne disposez pas d'un parafoudre, il est indispensable de débrancher le câble d'antenne et la prise électrique du téléviseur (ce dernier peut imploser en cas de forte surtension).

Le téléphone fixe peut également se révéler dangereux : il est la cause principale des blessures par la foudre à l'intérieur. C'est pourquoi, il ne doit être utilisé qu'en cas d'urgence. Il est recommandé de s'éloigner de ce qui peut conduire l'électricité : il s'agit aussi bien de la plomberie (radiateurs, éviers, tuyaux, cuisinières, robinet, baignoire, douche) que des emplacements propices aux courants d'air (portes, fenêtres, foyers, aération). Bien que les appareils

électroménagers et les radios soient proscrits, vous pouvez en revanche utiliser tout appareil fonctionnant à piles.

Préférer l'intérieur de la maison à votre jardin

Si vous êtes dans votre jardin ou sur votre terrasse, il est préférable de s'abriter dans votre maison à l'approche de l'orage. N'oubliez pas que la première décharge est potentiellement aussi dangereuse que la dernière ! Préférez ne pas sortir, tout simplement. En tout cas, à l'extérieur, tachez de garder autant de murs que possible entre vous et l'extérieur. En revanche, il faut éviter de se coucher ou de s'appuyer sur des murs ou des planchers en béton : toute structure de bâtiment est potentiellement conductrice. Contrairement au téléphone fixe, les téléphones portables modernes (sans antenne) ne sont pas contre indiqué : même en extérieur, leur volume reste insuffisant pour risquer de capter la foudre. Enfin, même s'il est à proximité de votre quartier, ne comptez pas sur la protection du paratonnerre d'un clocher : il protège assez mal les alentours : sa zone de protection n'excède pas soixante mètres s'il est placé à une trentaine de mètres de hauteur.

Restez immobile: Pour la même raison, il est dangereux de rester debout. S'il n'y a aucun abri à proximité (hutte de pierre, église, chapelle, voiture non décapotable), la meilleure position à adopter est celle du fœtus, qui consiste à rester couché, les jambes repliées sur soi. L'idéal est de s'allonger sur un ciré ou sur une autre pièce en matière isolante tel le plastique. Ainsi, il est également recommandé de ne pas marcher et de ne pas courir afin d'éviter la "tension de pas".

Dispersez-vous: Par ailleurs, les personnes en groupe sont d'autant plus susceptibles d'être touchées par la foudre. Effectivement, pour éviter un "éclair latéral", il est conseillé de s'écarter d'au moins trois mètres de son voisin.

Voici en brève quelques règles pour vous permettre de prémunir les risques de foudroiements.

Révision du code de l'hygiène publique au Bénin : Les journalistes mieux aguerris pour accélérer le processus de plaidoyer

Les acteurs des médias pour l'eau, l'environnement et le climat ont été formés sur les enjeux de la révision du code de l'hygiène publique et la problématique d'une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin. C'était dans la salle de conférence de l'Hôtel les Oliviers à Porto-Novo du 23 au 24 Août 2021.

Dans le cadre du processus de plaidoyer pour le vote de la proposition de loi visant l'actualisation du code de l'hygiène publique et de la problématique d'une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin, conduit par le Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'eau et de l'assainissement CANEA avec l'appui de Niyel, de la SNV et du Royaume des Pays bas, une vingtaine d'acteurs des médias de la presse écrite, en ligne et audio-visuel ont été réunis à un atelier. Objectif, amener ces derniers à mieux appréhender les enjeux de la relecture de la loi portant Hygiène Publique dans le combat pour l'hygiène et l'assainissement pour tous au Bénin d'une part, et la révision des mécanismes de tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin d'autre part.



Dans son allocution de bienvenue à ses pairs, William Apollinaire TCHOKI, Vice Président du Réseau des Acteurs des Médias pour l'Eau, l'Environnement et le Climat a salué cette volonté d'impliquer les professionnels des médias dans le processus de plaidoyer pour la révision du code de l'hygiène publique avant de rassurer les organisateurs du défi déjà relevé.

A sa suite et ouvrant l'atelier de formation, André ZOGO, Président du Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'eau et de l'assainissement (CANEA), est revenu sur le contexte de l'organisation de cet atelier. Il a fait cas de la situation difficile dans laquelle se trouve le sous secteur de l'hygiène et de l'assainissement au Bénin. Pour preuve, le Président du CANEA, a pointé du doigt la peine que subissent l'actualisation et le vote de la loi depuis 2010, alors que certaines de ses dispositions sont caduques et inadéquates. Il rajoute qu'il est aussi nécessaire de gérer l'eau en milieu rural et urbain à travers une tarification transparente et équitable.

Une formation riche en informations et en partage d'expérience

Les différents échanges qui ont meublés les deux jours de formation ont été animés par l'ingénieur Eau et Assainissement, Yadjidé A. GBEDO, l'expert Eau et Assainissement, Félix ADEGNIKA, l'expert en gouvernance,

Rachad ALIMI et le Président du RAMEC, Alain TOSSOUNON. Ces échanges ont tournés autour des termes du plaidoyer et ses principaux acquis, des enjeux et défis liés à l'hygiène et à l'assainissement de base dans le contexte des ODD. Sans oublier la présentation des insuffisances du code de l'hygiène publique, des innovations proposées dans la loi portant hygiène publique, de la contribution des acteurs des médias dans le plaidoyer pour l'HAB pour tous au Bénin et des enjeux du plaidoyer du CANEA pour une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin. Les travaux de l'atelier se sont achevés à la suite du panel de discussion sur la tarification de l'eau en milieu rural et urbain au Bénin animé par la personne ressource Dr Cyrille ETEKA et l'expert en gouvernance Rachad ALIMI.

En clôturant l'atelier, le Président du CANEA a pour sa part invité les acteurs des médias à être vigilants sur la qualité et le sens des messages qui seront véhiculés prochainement. Rappelons que le CANEA est une plateforme qui rassemble les acteurs Non Etatiques actifs dans le secteur de l'eau et de l'hygiène au Bénin.

Santé publique au Bénin : corruption pour accéder aux soins à la maternité du Centre Hospitalier Départemental Zou-Collines

Pour accéder aux soins à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines, usagers et soignantes

rançonnent. Cette pratique corromptive est entretenue par certains usagers en quête d'accès rapide aux soins et par une frange des soignantes à la recherche de gains faciles pour arrondir les fins de mois.



Maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines. Mercredi 03 Février 2021. Il sonne 12 heures 40 minutes. Soignantes, accompagnants et quelques fois des parturientes font leurs habituelles navettes. Dans les couloirs, quelques accompagnants visiblement stressés espèrent impatiemment la délivrance des leurs. Quoiqu'ils sont pour la plupart prêts à corrompre les soignantes selon que celles-ci s'accordent ou non.

Ils sont nombreux, ces usagers du Centre Hospitalier Départemental Zou-Collines à croire, à tort, qu'il est normal de corrompre le personnel soignant pour accéder aisément aux soins de santé à la maternité. Une fausse perception alimentés par certains actes indélicats d'une frange des soignantes à

cette maternité.

Marianna, jeune dame, la vingtaine vient d'accoucher des jumeaux. Tellement contente, elle ne compte pas quitter la maternité sans faire un geste à la sage-femme qui l'a assistée, elle déclare, « C'est ingrat de ne pouvoir pas remercier la soignante qui vous a assisté pendant l'accouchement ».

Dans le même temps, le sieur Arnaud S. qui accompagnait sa seconde épouse, à l'accouchement, affirme « Moi, je ne manque pas de donner un cadeau en signe de reconnaissance aux soignantes qui s'occupent de mes femmes car elles font un travail extraordinaire ». Ce n'est pas de la corruption soutient-il.

Usagers et soignantes à la barre

En effet, cette pratique corruptive mal perçue par les usagers est renforcée par l'attitude peu orthodoxe de certaines soignantes. Une situation qui amplifie la vulnérabilité des usagers en provenance des milieux ruraux

Bernardin H. est un agriculteur dans la commune de Agbangnizoun. En tant que ancien accompagnant à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines, il raconte sa mésaventure. « ...il y a quelques mois, ayant appris que ma femme avait à peine accouché, une sage-femme se précipitait vers moi dans le couloir avec le nouveau-né. Elle me félicita joyeusement tout en me demandant de l'argent pour se rafraichir en guise de célébration du nouveau né ». Pour Bernardin, ce n'était pas sur un ton sérieux. Donc il n'y tallait pas d'importance. Malheureusement, il a finit par remettre difficilement 1000 F CFA.

Un autre son de clôche vient de Yêdji O., instituteur et ancien accompagnant à la maternité du CHD Zou-Collines. « En Juin 2020, j'ai été obligé de remettre 2000 F CFA sur demande d'une soignante aux fins de faciliter l'achat expresse de quatre poches de sang à injecter à mon épouse qui faisait un saignement après accouchement ». Un fait que regrette Yêdji

avant de se convaincre qu'il n'avait pas le choix devant la santé agonisante de son épouse et payer la rançon.

Pour ces usagers rencontrés, ces pratiques corruptives se passent avec la complicité de plusieurs autres agents des services plus ou moins rattachés à la maternité du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines.

Pourtant, nous renseigne une soignante sous couvert de l'anonymat, des mesures ont été mise en place par les autorités dont des contrôles inopinés, des fouilles spontanées et des sondages auprès des usagers, le mal persiste. Le service des plaintes, par ignorance est moins connu des victimes.

Une raison qui justifie, selon Robbin Accrombessi, Président de l'Association des Consommateurs du Bénin le fait que son creuset n'ait pas reçue malheureusement des dénonciations de ces pratiques, jusque là.

Toutefois, notons que nos multiples tentatives par des procédures administratives pour interviewer les autorités compétentes à divers niveaux du centre hospitalier départemental du Zou et des Collines sont restées vaines.

Des dispositions légales pour lutter contre la corruption

Le juriste Joël Christian SEDOGB0 déplore la situation précisant qu'il s'agit bien des pots-de-vin et du rançonnement. Il explique qu'au regard de la loi No 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes, la peine est la même pour le corrupteur et le corrompu. Cette loi, rappelle-il, dispose en son article 40, une peine d'emprisonnement de cinq (05) ans à dix (10) ans et d'une amende égale au triple de la valeur des promesses agréées ou des choses reçues ou demandées à l'encontre de tout agent public qui aura directement ou indirectement sollicité ou agréé des offres ou promesses.

Mieux poursuit-t-il, concernant les cadeaux ou gestes, le décret No2008-813 du 31 décembre 2008 portant code des valeurs et d'éthique de la fonction publique interdit la corruption et

l'acceptation de cadeaux par les agents publics. Le juriste prévient tout de même que l'article 15 du même texte recommande que s'il n'a été possible pour un agent public de résister à un cadeau, de se confier au secrétaire général de son administration qui lui dictera la conduite à tenir.

Ainsi, bien que le gouvernement continue de multiplier des efforts pour lutter contre la corruption, toute la société béninoise, en particulier les acteurs de la santé (soignantes, usagers) sont également appelés à faire autant d'efforts pour éradiquer le mal du secteur très sensible qu'est la santé a-t-il conclut.

Megan Valère SOSSOU

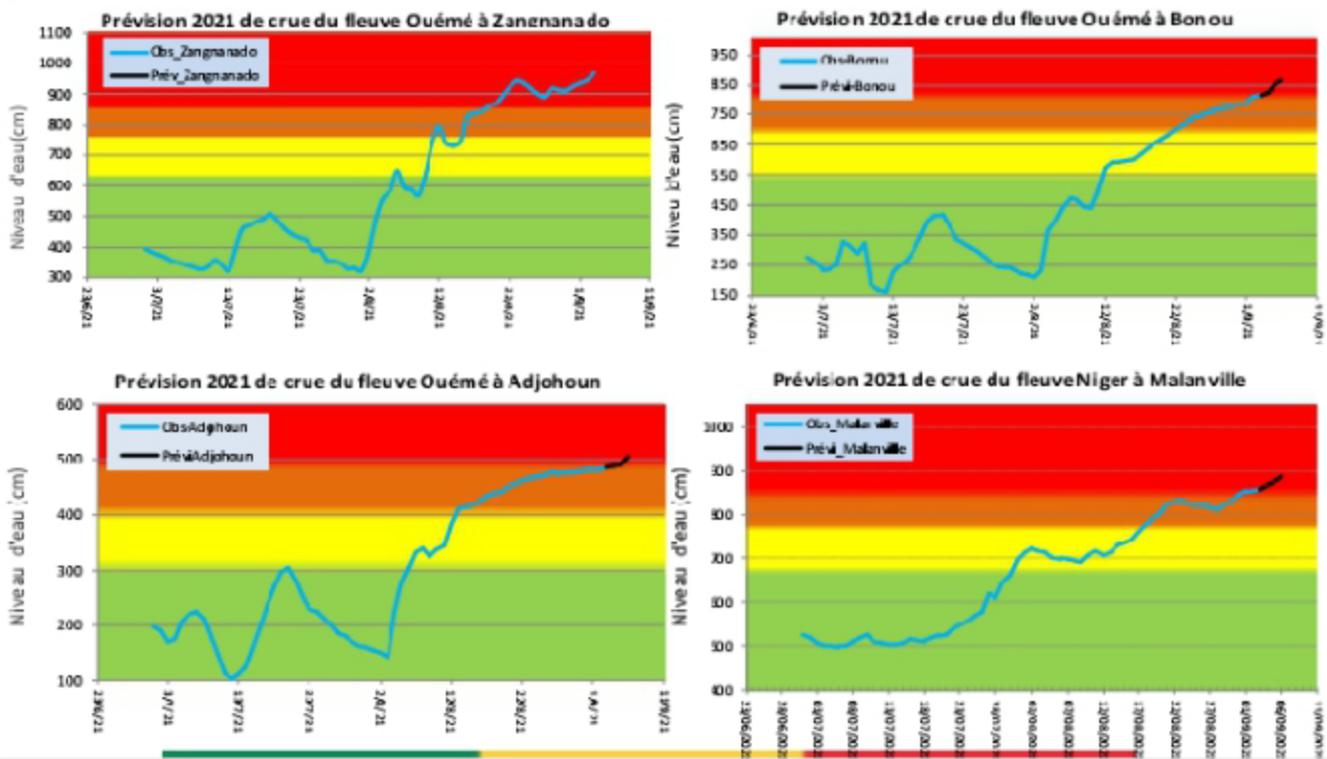
Extrême climatique : alerte risque élevé de catastrophe d'inondations au Bénin

Si la véritable saison pluvieuse n'a pas suffisamment mouillée le territoire béninois, cette petite saison sera plus marquante. Et pour cause, des quantités de pluies abondantes précipitent depuis quelques jours du nord au sud du Bénin. Ces récentes pluies donnent du fil à retordre aux populations béninoises et à ses autorités.

Dans un message d'alerte paru dans le bulletin d'alerte aux inondations valable du 03 au 09 septembre 2021, la cellule interinstitutionnelle de prévision et d'alerte du système précoce du Bénin alerte d'une situation inquiétante. Selon les informations recueillies, dans la basse vallée de l'ouémé le seuil d'alerte est rouge aux voisinages de Zangnanado et Bonou

et Adjohoun. Dans le bassin du Niger le seuil d'alerte est rouge aux voisinages de Malanville et Karimama.

CELLULE INTERINSTITUTIONNELLE DE PREVISION ET D'ALERTE DU SYSTEME D'ALERTE PRECOCE DU BENIN



Ainsi, pour les trois (03) prochains jours, il est prévu une hausse du niveau d'eau dans la basse vallée de l'ouémé et une hausse du niveau d'eau dans le bassin du Niger.

Un système humain exposé et vulnérable

A en croire le message d'alerte, ce niveau d'alerte demeurera rouge dans le bassin du Niger aux voisinages de Malanville et Karimama. Il l'est également dans la basse vallée de l'ouémé aux voisinages de zangnanado, Bonou et Adjohoun. Conséquences : plus de neuf cents mille personnes sont potentiellement exposées, sans oublier les habitations, les champs agricoles et les pistes.

NB : Les niveaux d'eau relevés ce jour 03 septembre 2021, sur le fleuve ouémé 971 cm à Zangnanado, 817 cm à Bonou et 485 à Adjohoun et sur le fleuve Niger 858 cm à Malanville.